

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 25 novembre 2019, à 18 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie  
M. le conseiller Jacques Bédard  
Mme la conseillère Isabelle Bérubé  
M. le conseiller Joël Boucher  
Mme la conseillère Caroline Cossette  
Mme la conseillère Louise Dion  
M. le conseiller Vincent Fortier  
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont également présents, le directeur général adjoint, M. Roger Robitaille, et l'assistante-greffière, Mme Karine Leduc.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

**191125-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*La conseillère Louise Dion se joint aux délibérations à 18 h 33.*

**191125-2 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 28 NOVEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'exprimer les orientations suivantes relativement aux sujets énumérés à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 28 novembre 2019, en donnant une orientation *Favorable* au point CAX-191128-4.1 intitulé *Budget du Réseau de transport de Longueuil pour l'exercice financier 2020 et son programme d'immobilisations (SD-2019-3683)* et *Défavorable* au point CAX-191128-4.2 intitulé *Adoption de la partie du budget de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2020 (SD-2019-3670)*, comme suit :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CAX-191128-4.1 Budget du Réseau de transport de Longueuil pour l'exercice financier 2020 et son programme d'immobilisations (SD-2019-3683)	X		
CAX-191128-4.2 Adoption de la partie du budget de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2020 (SD-2019-3670)		X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191125-3      AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MAMH DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) POUR LES PROJETS PTI 194 52-2320-00 ET AGG 21-2000-17**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU :

1. D'autoriser la Ville de Longueuil à déposer la demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour les projets numéros PTI 194 52-2320-00 et AGG 21-2000-17 sous la gouverne de l'agglomération de Longueuil;
2. De confirmer l'engagement de la Municipalité à :
  1. Respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
  2. Mandater l'agglomération de Longueuil comme responsable et dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
  3. Assumer tous les coûts de sa quote-part respective non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

4. Payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.
3. D'autoriser la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

En raison que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle respecte les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur l'adoption du budget 2020 de l'agglomération, notamment en ce qui a trait aux méthodes de calculs du Règlement sur le partage des dépenses mixtes ainsi qu'aux coûts trop élevés de l'eau potable.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la levée de la séance à 19 h 08.

Le maire,

L'assistante-greffière,

\_\_\_\_\_  
Martin Murray

\_\_\_\_\_  
Karine Leduc